

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE ET DE LA
DEMOGRAPHIE**



**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
NATIONAL DE COORDINATION STATISTIQUE
(CNCS)**

RAPPORT GENERAL

Ouagadougou,
25 JUILLET 2006

INTRODUCTION

Il s'est tenu le 25 juillet 2006 au RAN-Hotel à Ouagadougou, la deuxième session du Conseil national de coordination statistique (CNCS).

Les objectifs spécifiques assignés à cette session étaient:

- ▶ L'examen des insuffisances constatées lors de la mise en œuvre du SDS et des programmes statistiques 2004 et 2005;
- ▶ La formulation de recommandations pour une meilleure mise en œuvre du SDS pour les années 2006-2009;
- ▶ L'amendement des résultats de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso.

La rencontre qui a été présidée par Monsieur Seydou BOUDA, Ministre de l'économie et du développement (MEDEV) a connu la participation des représentants de toutes les structures membres du CNCS et des organisations internationales.

Après l'ouverture de la session par le MEDEV, les travaux se sont poursuivis dans une plénière au cours de laquelle l'on a assisté à la présentation des études sur le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique du Burkina Faso durant la période 2004- 2005 et à la présentation de celle portant sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso. Ces différentes études ont été enrichies par des débats et des recommandations.

Les séances ont été présidées à tour de rôle par:

- ▶ M. Roger NAMA, Directeur général de l'aménagement du territoire,
- ▶ M. Bamory OUATTARA, Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de la démographie.

La modération des deux communications était assurée par monsieur Bamory OUATTARA.

L'élaboration du rapport de synthèse des travaux était assuré par:

- ▶ M. Sadou SIDIBE, DEP/MATD, Rapporteur général ;
- ▶ M. Boureima OUEDRAOGO, DR/INSD- Hauts bassins ;
- ▶ M. Jean Edouard DOAMBA, DR/INSD- Est.

I. LE MOT D'OUVERTURE DE LA SESSION

Dans son discours d'ouverture, le Ministre n'a pas manqué de souligner la nécessité de mettre en place un système d'information statistique fiable. Il a ensuite ajouté que c'est dans le cadre de la résolution des problèmes liés à l'information statistique au Burkina Faso, qu'il a été créé le Conseil national de la coordination statistique (CNCS) et a été élaboré un Schéma directeur de la statistique (SDS).

Le SDS est un document qui a fait une évaluation diagnostique du Système statistique national (SSN) et a fixé des objectifs précis en vue de l'améliorer dans l'intervalle an 2004 à an 2009. C'est dans le souci de mesurer l'atteinte des objectifs du SDS que l'INSD qui assure le secrétariat permanent du CNCS a procédé au suivi de sa mise en œuvre

Le Ministre a aussi souligné que le SDS a identifié la promotion d'une culture statistique comme un axe majeur de la politique de renforcement du système statistique national. D'où la nécessité de mettre en place une stratégie de diffusion et de gestion de l'information statistique dans un environnement caractérisé par l'existence d'une multitude d'acteurs produisant l'information de façon plus ou moins indépendante.

Il a continué son discours en invitant les membres du conseil à examiner avec la plus grande attention les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session et a souhaité, qu'au sortir de cette rencontre, un consensus soit établi sur la situation de la mise en œuvre du SDS en 2004 et en 2005 avec des propositions de solutions pertinentes aux problèmes soulevés. Par ailleurs, il a invité les participants à amender et à adopter le document l'étude portant sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso.

Enfin, le Ministre a terminé son allocution en remerciant les partenaires au développement et en particulier la Banque Mondiale et l'Union européenne qui ont bien voulu accompagner les membres du CNCS dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du schéma directeur de la statistique du Burkina Faso.

II. PRESENTATION DES RESULTATS DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDS EN 2004 – 2005

Le communicateur sur le suivi de la mise en œuvre du SDS, en la personne de Madame SANE Aïssata a articulé sa présentation sur quatre parties. Elle a d'abord fait un rappel sur le SDS et présenté le contexte de sa mise en œuvre. Cette partie a été suivie de la présentation de la méthodologie adoptée et des principaux résultats de l'étude. Enfin elle a conclu sa présentation, en donnant des recommandations pour une bonne exécution des activités inscrites dans le SDS.

L'objectif de l'étude était de faire le point sur l'état d'exécution des programmes d'activités par les structures productrices d'informations statistiques des activités inscrites dans le SDS, et de présenter les problèmes liés à l'exécution de ses activités.

Il est ressorti principalement de l'étude que le SDS est utilisé par 58% des structures productrices de données dans le cadre de l'élaboration de leurs programmes d'activités. Ce taux très moyen s'explique par un manque de diffusion du document SDS à l'ensemble des acteurs du système. En 2004, Le taux d'exécution des activités programmées dans le cadre du SDS était de 50%. Ce faible taux d'exécution s'explique en grande partie par une insuffisance et un manque de moyen financier.

Le communicateur a aussi mentionné un progrès dans l'atteinte des objectifs du SDS durant la période 2004 à 2005. Cela s'illustre par une augmentation du taux de programmations des activités du SDS qui est passée de 52% en 2004 à 64% en 2005.

Madame SANE a terminé sa présentation en faisant ressortir des recommandations dont les principales ont été les suivantes :

- ▶ La révision du SDS pour faciliter le suivi de sa mise en œuvre,
- ▶ L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières,
- ▶ L'utilisation du SDS par les structures productrices de données statistiques pour la programmation des activités statistiques,
- ▶ L'allègement des procédures de décaissement par les bailleurs de fonds pour favoriser le respect des chronogrammes d'exécution des activités,
- ▶ La mise en œuvre des recommandations des différentes études et l'application effective des textes réglementaires adoptés,
- ▶ La création de services en charge de la statistique dans chaque structure productrice de données statistiques
- ▶ La disponibilité de tous les acteurs du système statistique pour favoriser la collecte des données pour la production statistique.

III. PRESENTATION DE L' ETUDE SUR LA DIFFUSION ET LA GESTION DE L'INFORMATION STATISTIQUE AU BURKINA FASO

Ce sont, Messieurs SAVADOGO Abouduhyme et SOME Habib, Ingénieurs Statisticiens Économistes à l'INSD qui ont assuré la communication sur la diffusion et la gestion de l'information statistique au Burkina Faso.

Leur communication s'articulait autour de cinq points à savoir une présentation des termes de références et de contexte de l'étude, suivie de la présentation de la méthodologie et celle des résultats de l'étude. Le quatrième point portait sur le plan d'action de mise en œuvre de la Banque nationale d'information statistique (BNIS). Ils ont terminé en formulant des recommandations.

Les résultats attendus par l'INSD à travers cette étude étaient:

- ▶ de permettre un meilleur accès à l'information statistique par les acteurs du système statistique national ;
- ▶ d'assurer une conformité de la diffusion de l'information statistique aux normes et standards du Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI et;
- ▶ de disposer d'une stratégie de diffusion de l'information statistique en conformité avec le SGDD.

Le modèle de gestion de l'information statistique que le consultant de l'étude propose est basé essentiellement sur la création des banques de données et leur stockage (archivage) au niveau d'abord, de chaque structure de production statistique (direction centrale et régionale). Ensuite, leur transfert vers les directions des études et de la planification (DEP) des ministères de tutelle. Et enfin la compilation de ces banques dans une Banque nationale d'information statistique (BNIS) gérée par la Direction de la coordination et de la coopération statistique de l'INSD.

Concernant la diffusion de l'information statistique, les communicateurs ont présenté trois étapes fondamentales à suivre pour assurer une bonne diffusion. Il s'agit de :

- ▶ comprendre le marché de l'information statistique à diffuser en identifiant les utilisateur et en estimant leur demande,
- ▶ concevoir des produits statistiques répondant aux besoins des clients et les véhiculer sur des supports diversifiés,
- ▶ conduire une stratégie de communication externe et interne.

Au chapitre des recommandations, il est ressorti principalement, que la bonne marche des modèles proposés requiert la satisfaction des conditions suivantes :

- ▶ la mise en place d'une politique efficace de promotion de la statistique (sensibilisation, organisation de journées portes ouvertes, spot télévision sur la statistique, confection de gadgets publicitaires lors des enquêtes);
- ▶ la dotation des structures en logiciel d'archivage et formation des agents à leur utilisation ;
- ▶ la promotion de l'utilisation des supports électroniques (Disquettes, CD-ROM, clés USB, format PDF) pour la diffusion, les rubriques d'informations statistiques dans les journaux, radios et télévisions;
- ▶ la dynamisation du Conseil national de coordination statistique;
- ▶ la mise en place du comité de gestion de requêtes d'informations;
- ▶ la dynamisation du site Internet de l'INSD.

IV. DEBATS ET AMENDEMENTS SUR LES COMMUNICATIONS

De la première communication, sont ressorties principalement des interrogations sur les principaux points suivants :

- ▶ Les raisons qui motivent une révision du SDS,
- ▶ L'existence d'une stratégie déjà mise sur pieds pour la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du SDS,
- ▶ Les raisons de la non exécution des activités du SDS par les structures.

En guise de réponses aux interrogations ci-dessus citées, il faut noter premièrement que la révision du SDS s'inscrit dans le cadre de la prise en compte des modifications éventuelles qui interviennent avec la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et qui s'opère dans avec une périodicité de trois ans ;

La stratégie de mise en œuvre pour la mobilisation des ressources n'existe pas en ce moment. Cependant, il est prévu une étude sur la stratégie de mobilisation des ressources qui doit voir le jour bientôt. Cette étude permettra la mise en place d'un système de mobilisation de ressources pérennes qui favoriseront l'exécution des programmes d'activités inscrits dans le cadre du SDS.

Concernant la dernière question, il ressort que les principales raisons de la faible exécution du SDS dans les structures sectorielles productrices de données sont le manque de moyens, notamment humains et financiers.

Les participants ont ensuite amendé les recommandations du communicateur. L'ensemble des recommandations a été adopté sous réserve d'une amélioration.

Les recommandations issues de la première communication sont consignées dans l'encadré suivant :

- ▶ La révision du SDS pour faciliter le suivi de sa mise en œuvre,
- ▶ L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières,
- ▶ Faire du SDS un document de référence en matière de production statistique
- ▶ L'allègement des procédures de décaissement des bailleurs de fonds pour favoriser le respect des chronogrammes d'exécution des activités,
- ▶ La mise en œuvre des recommandations des différentes études et l'application effective des textes réglementaires adoptés,
- ▶ La poursuite de la sensibilisation des acteurs chargés de la production statistique
- ▶ La disponibilité de tous pour favoriser la collecte des données pour la production statistique.
- ▶ L'élargissement de l'indemnité des statisticiens, aux statisticiens qui exercent hors de l'INSD

Pour ce qui est de la seconde communication, le travail s'est déroulé suivant la même procédure qu'à la première. Ainsi les participants ont soulevé des inquiétudes sur la valorisation en termes financiers des productions statistiques, sur l'absence des producteurs privés de données statistiques (ONGs, Projets et programmes) dans le modèle de gestion des données statistiques et sur l'absence de retour de l'information statistique vers les personnes et structures enquêtées.

Le modérateur et les communicateurs ont apporté les réponses suivantes aux questionnements des participants. En ce qui concerne la valorisation, il ressort principalement que le document mentionne une stratégie qui fixe le coût des productions statistiques en fonction du public cible. Il faut noter aussi que les statistiques sont un bien public qui ont une forte externalité positive quant à leur utilisation, l'Etat a donc obligation de les produire mais elles ne peuvent pas être commercialisées au coût de la production. Les ventes doivent être gérées de sorte que tout le public cible puisse accéder à l'information statistique.

Compte tenu du fait que la coordination de la production statistique se limite aux statistiques officielles (statistiques publiques, produites par les structures de l'administration), la diffusion de l'information sera limitée aux statistiques officielles, c'est la raison pour laquelle, le modèle de gestion ne prend pas en compte les statistiques produites par le secteur privé.

En réponse à la dernière question sur l'élargissement de la diffusion de l'information statistique aux enquêtés, il ressort que c'est une préoccupation qui est déjà prise en compte dans le modèle de diffusion à travers la proposition de campagnes d'information et de diffusion de la statistique auprès du grand public. Les participants ont apprécié l'initiative car

pouvant contribuer à sensibiliser les enquêtés sur l'importance de l'information statistique et faciliter ainsi leur collaboration.

Les travaux se sont poursuivis par l'amendement des recommandations que le consultant a mentionnées dans son document. Les recommandations amendées sont les suivantes :

- ▶ Mise en place d'une banque nationale des informations statistiques (BNIS) ;
- ▶ Mise en place d'une stratégie de communication en vue de la promotion de la statistique (sensibilisation, organisation de journées portes ouvertes, spots télévisuels et radiodiffusés sur la statistique, confection de gadgets publicitaires lors des enquêtes, diffusion d'émissions sur des rubriques statistiques en langues nationales dans les radios locales, rédaction d'articles sur des rubriques statistiques dans les journaux) ;
- ▶ Dotation des structures en logiciel d'archivage et formation des agents à l'utilisation ;
- ▶ Dynamisation du Conseil national de coordination statistique pour permettre à la structure en charge de la diffusion de l'information statistique d'assurer l'efficacité de la BNIS ;
- ▶ Mise en place du comité de gestion de requêtes d'informations qui sera composé de l'ensemble des fonctionnaires de l'information identifiés et qui répondra du Directeur général de l'INSD;
- ▶ Signature de protocole d'accord avec la BCEAO pour la transmission des données monétaires.

CONCLUSION

Il ressort principalement de l'état de mise en œuvre du SDS que le taux d'exécution des activités statistiques programmées dans le SDS a été de 50% en 2004, une augmentation du taux de programmation des activités du SDS par les différentes structures a été constatée durant la période en 2005. Des recommandations ont été formulées dans le sens de faire du SDS un document de référence pour la programmation des activités des structures productrices d'informations statistiques. De même, des stratégies de mobilisation de ressources financières pour la réalisation des activités du SDS doivent impérativement être mises en place.

Les participants ont validé l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique sous réserve de la prise en compte des amendements faits au cours de la session.

Au vu de tout ce qui précède, on peut dire que les objectifs de l'atelier qui étaient d'examiner l'état de mise en œuvre du SDS et d'amender le document portant sur la gestion et la diffusion de l'information statistique ont été atteints.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA DEUXIEME SESSION DE L'ANNEE 2006 DU CNCS

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour relever les défis en matière de production statistique, et permettre la satisfaction des besoins d'informations pour la mise en œuvre efficiente des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'accroissement des efforts visant à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'un schéma directeur de la statistique (SDS) en juillet 2003.

Le SDS a fait une évaluation diagnostique du système statistique national et a fixé des objectifs précis pour son amélioration. IL vise l'instauration d'un mécanisme uniforme de gestion des données statistiques assurant une production de données fiables, complètes et coordonnées au plan national, de façon régulière et en temps voulu, ainsi qu'un partage efficace de l'information statistique pour satisfaire les besoins des décideurs et autres acteurs de développement.

Le Conseil national de coordination statistique (CNCS) est chargé de veiller à la mise en œuvre du SDS. L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), qui assure le Secrétariat technique permanent du CNCS a procédé en 2005 à l'évaluation et au suivi de sa mise en œuvre dans l'objectif de déceler les éventuels obstacles et proposer des alternatives pour l'atteinte des objectifs du SDS.

Pour favoriser le partage efficace des informations statistiques conformément aux exigences du SGDD, une étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso a été réalisée avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de développement du système statistique national.

Les présents termes de référence sont élaborés pour permettre la restitution des résultats de ces deux travaux.

2. OBJECTIFS DE LA SESSION

L'objectif global de la session est de présenter aux membres du CNCS, les principaux résultats du suivi de la mise en œuvre du SDS et de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso.

La session a pour objectifs spécifiques de:

- examiner les insuffisances constatées sur la mise en œuvre du SDS et les programmes statistiques 2004 et 2005 ;
- donner les orientations pour les activités à venir ;
- formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du SDS ;
- recueillir les amendements sur les résultats de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso ;

3. RESULTATS ATTENDUS

Au terme des travaux de la session, les principaux résultats suivants devront être atteints :

- des recommandations sont formulées pour une meilleure mise en œuvre du SDS ;
- le rapport de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso est adopté.

4. PARTICIPANTS

Tous les membres du CNCS ainsi des invités prendrons part à la session (cf. annexe).

5. DATE, DUREE ET LIEU DE L'ATELIER

La session se déroulera à Ouagadougou au RAN Hôtel Somkièta le 26 juillet 2006.

6. ORGANISATION DE LA SESSION

La session sera organisée sous forme de travaux en séances plénières. Les rapports des deux travaux seront présentés. Chaque présentation sera suivie d'échange en plénière.

7. CALENDRIER DES TRAVAUX

Journée du 25 juillet 2006	
8 h 30 – 9 h	Accueil et installation des participants
9 h – 9 h 15	Discours d'ouverture des travaux : MEDEV
9 h 15 – 9 h 30	Examen et adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
9 h 30- 10 h	Pause café
10 h - 12 h 30	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des résultats du suivi de la mise en œuvre du SDS- Discussions
12 h 30 – 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 – 15 h 30	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des résultats de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso- Discussions
15 h 30 – 16 h	Divers
16 h - 16 h 30	Cérémonie de clôture de la session

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 3 : DISCOURS

DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT, PRESIDENT DU CNCS

Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'économie et du développement,

Monsieur le Directeur des études et de la planification, représentant le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, vice président du Conseil national de coordination statistique (CNCS),

Monsieur le Directeur général de l'INSD,

Mesdames et messieurs les représentants des corps diplomatiques,

Mesdames et messieurs les représentants des organismes Internationaux,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil national de coordination statistique ;

Honorables invités,

Mesdames et messieurs ;

Dans le processus de développement économique et social, l'information statistique joue un rôle fondamental. Les différentes réformes économiques entreprises au Burkina Faso depuis 1991 avec le premier programme d'ajustement structurel, les engagements régionaux et internationaux souscrits et les besoins d'information des individus ont montré en effet la nécessité de mettre en place un système d'information statistique fiable.

C'est donc conscient de cette nécessité d'une bonne information statistique pour la réussite de ses différentes politiques pour le développement économique et social, notamment les récentes politiques de lutte contre la pauvreté, que le Gouvernement du Burkina Faso a engagé de multiples actions allant dans le sens de disposer d'un appareil statistique performant, à la hauteur de ses ambitions de développement.

Aussi, je voudrais rappeler l'adoption en 1994 des textes d'orientation de la politique du Gouvernement en matière de statistique. De même, notre pays a adhéré à des programmes statistiques sous-régionaux et internationaux tels que le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) des pays membres d'AFRISTAT, le Programme d'appui régional à la statistique (PARSTAT) de l'UEMOA et le Système général de diffusion des données du FMI, pour ne citer que ceux-là.

Par ailleurs, au plan national, les multiples initiatives de développement de la statistique ont conduit à la création du Conseil national de coordination statistique en 2000, l'élaboration, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, d'un Schéma directeur de la

statistique (SDS) qui est le document cadre de développement à moyen terme de la statistique. Le SDS du Burkina Faso constitue une des toutes premières expériences de programme pluriannuel de développement de système statistique national dans la sous-région.

Le SDS a fait une évaluation diagnostique du système statistique national et a fixé des objectifs précis pour son amélioration durant les années 2004 à 2009. Il vise l'instauration d'un mécanisme uniforme de gestion des données statistiques assurant une production de données fiables, complètes et coordonnées au plan national, de façon régulière et en temps voulu pour satisfaire les besoins des décideurs et autres acteurs de développement.

Mesdames et messieurs,

Honorables invités

Une de nos préoccupations ce jour porte sur la mise en œuvre des actions préconisées par le SDS pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques. En effet, après deux années d'application effective, il importe de s'arrêter un temps soit peu pour apprécier le chemin parcouru et rectifier, si nécessaire, notre trajectoire afin d'atteindre l'objectif principal que nous nous sommes fixé, à savoir l'amélioration de la production statistique tant du point de vue de la quantité que de la qualité.

Le Conseil national de coordination statistique est chargé de veiller à la mise en œuvre du SDS. C'est pourquoi l'Institut national de la statistique et de la démographie, qui assure le Secrétariat technique permanent du CNCS a procédé en 2005 au suivi de sa mise en œuvre.

Mesdames et messieurs,

Honorables invités

S'il est vrai que le développement de notre appareil statistique doit se traduire par l'amélioration de sa production quantitativement et qualitativement, il est aussi vrai que ce développement sera inachevé sans une utilisation efficiente des statistiques par l'ensemble des acteurs du développement. Aussi, le SDS a-t-il identifié la promotion d'une culture statistique comme un axe majeur de la politique de renforcement du système statistique national.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place une stratégie de diffusion et de gestion de l'information statistique dans un environnement caractérisé par l'existence d'une multitude d'acteurs produisant l'information de façon plus ou moins indépendante

Ainsi que vous le verrez dans les communications qui vont suivre, la problématique de la diffusion et de la gestion de l'information statistique est aussi et surtout celle de l'accessibilité de l'information au plus grand nombre, l'adéquation de l'offre et de la demande ainsi que la conservation de la production statistique.

**Mesdames et messieurs,
Honorables invités**

Au cours de cette session, vous aurez à vous pencher sur le bilan de la mise en œuvre du SDS et des activités statistiques en 2004 et 2005. Vous devrez relever les insuffisances afin de proposer des orientations pour les activités à venir et formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du SDS durant les années 2006 à 2009.

Il vous sera également présenté pour amendement et adoption, les résultats de l'étude sur la gestion et la diffusion de l'information statistique au Burkina Faso, commanditée par l'INSD.

Aussi, je vous invite à examiner avec la plus grande attention les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Je souhaite, qu'au sortir de cette rencontre, un consensus soit établi sur la situation de la mise en œuvre du SDS en 2004 et en 2005 avec des propositions de solutions pertinentes aux problèmes soulevés. Je souhaite également que le rapport de l'étude sur la diffusion de l'information statistique soit amendé et adopté.

Je voudrais, avant de terminer mon propos, remercier nos partenaires au développement en particulier la Banque mondiale et l'Union européenne qui ont bien voulu nous accompagner dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du schéma directeur de la statistique du Burkina Faso.

Sur ce, tout en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverte la deuxième session du Conseil national de coordination statistique de l'année 2006.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT, LU PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSD

Monsieur le Directeur des études et de la planification, représentant le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, vice président du Conseil national de coordination statistique (CNCS),

Mesdames et messieurs les représentants des corps diplomatiques,

Mesdames et messieurs les représentants des organismes Internationaux,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil national de coordination statistique ;

Honorables invités,

Mesdames et messieurs ;

Les efforts entrepris par notre pays et ses partenaires au développement dans le sens de disposer d'un appareil statistique performant ont permis d'élaborer le schéma directeur de la statistique dont la mise en œuvre est le point focal de la rencontre de ce jour. Les deux années de mise en œuvre de ce schéma directeur, à savoir les années 2004 et 2005 constituent pour nous une expérience nouvelle en terme d'application d'une stratégie à moyen terme dans le développement de l'information statistique. C'est pourquoi cette rencontre, à mon avis, qui doit nous permettre de poursuivre l'expérience avec plus de visibilité et d'assurance me paraît d'une importance capitale.

Aussi, vous êtes vous consacrés au cours de cette deuxième session du CNCS de l'année 2006 à examiner avec la plus grande rigueur les efforts qu'ont pu réaliser les différentes structures chargées d'exécuter le schéma directeur de la statistique. Vos contributions respectives aux débats sur cette question ont permis d'enrichir les résultats du suivi de la mise en œuvre du SDS, réalisé par l'Institut national de la statistique et de la démographie en tant que secrétaire technique permanent du CNCS.

Je note que des efforts importants ont été accomplis au cours de ces deux années et ont permis entre autres d'améliorer la programmation des activités du SDS qui est passée de 52% en 2004 à 64% en 2005. Je note aussi avec satisfaction que les producteurs de statistiques officielles sont très majoritairement sensibilisés sur l'existence du SDS ; il reste cependant que ce document ne s'est pas encore véritablement imposé comme document de référence pour le développement de la production et de l'utilisation de la statistique officielle au Burkina Faso. Les conclusions de vos travaux vont sans doute contribuer à changer cette donne.

Vous avez également discuté des difficultés de mise en œuvre du SDS dont la plus récurrente est le manque ou l'insuffisance des ressources financières. Je profite de cette occasion pour traduire les reconnaissances du Gouvernement à l'endroit des partenaires techniques et financiers de notre pays pour leurs efforts constants pour le financement des

activités du système statistique national. Je puis également réaffirmer l'engagement du Gouvernement pour une meilleure mise en œuvre du SDS.

**Honorables invités,
Mesdames et messieurs,**

Les questions de la diffusion et de la gestion de l'information statistique, qui sont des points particuliers des axes stratégiques retenus par le SDS ont également suscité votre attention au cours des travaux. Aussi, le système de gestion et celui de la diffusion que vous avez eu à amender et adopter doivent être mis en place pour aboutir à un système d'information en statistiques officielles réellement coordonnées, cohérentes, accessibles au plus grand nombre et adaptées à la demande des utilisateurs.

Je me réjouis aussi bien de la pertinence de l'ordre du jour de cette session que des conclusions et recommandations pertinentes qui en sont sorties. Je puis dire sans me tromper que les objectifs essentiels de la session ont été atteints, à savoir la formulation de recommandations pour une meilleure mise en œuvre du SDS et l'adoption d'un système performant pour la gestion et la diffusion de l'information statistique. Pour ma part, tout en réitérant l'engagement du Gouvernement à appuyer toutes les initiatives entrant dans le cadre du renforcement des performances de notre appareil statistique national, je voudrais féliciter et remercier tous les participants à cette session pour leurs contributions et les échanges constructifs tout au long des travaux.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier une fois de plus les partenaires de notre pays, et en particulier, la Banque mondiale et l'Union européenne pour leur appui continu au développement de notre système statistique national.

Sur ce, je déclare clos les travaux de la deuxième session ordinaire du Conseil national de coordination statistique.

ANNEXE 4 : COMMUNICATIONS